Andermatt France SAS
80 Chemin de l'Aviation - Domaine du Makila - Bat B
64200 Bassussary
Tel : +33 (0)5 64 11 51 04
contact@andermatt.fr - www.andermatt.fr

Insectes Du Sol

Boîte 600 g

DESCRIPTIF :

Insectes du sol agit par contact et par ingestion sur un grand nombre d'insectes du sol, en particulier sur les taupins et la mouche de la carotte. Il permet une action progressive qui paralysera les nuisibles provoquant ainsi leur mort.

- Pour potager (pommes de terre, tubercules et autres racines).
- Dosage facile.
- Jusqu'à 125 m².
- **Utilisable en agriculture biologique** conformément au règlement CE 834/2007.
- Homologué sous le nom SUCCESS® SOL (N° d'AMM : 2190760).

PERIODE D'UTILISATION :

J F M A M J J A S O N D

Optimale · Possible · Non conseillée

CONSEILS D'UTILISATION :

L'insecticide Insectes du sol se présente sous la forme de granulés prêts à l'emploi et s'applique sans dilution lors de la plantation ou du semis de la culture.

- Veiller à bien répartir les granulés sur toute la longueur du semis ou dans tout le trou de plantation afin de créer une protection tout autour du tubercule ou de la plantule.
- Bien reboucher pour s'assurer de la bonne fermeture du trou ou du sillon afin de garantir une bonne protection de la culture.
- Pour un usage sur pomme de terre, la période d'application idéale est de mars à juin.
- Pour un usage sur les carottes et autres racines et tubercules, la période d'application idéale est de mars à juillet.

Dosage :

48 g / 10 m².

COMPOSITION :

Spinosad 1g/kg (0,1 % m/m).

Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016

Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précautions.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Andermatt France SAS
80 Chemin de l'Aviation - Domaine du Makila - Bat B
64200 Bassussary
Tel : +33 (0)5 64 11 51 04
contact@andermatt.fr - www.andermatt.fr

TABLEAU DES USAGES & DOSAGES :

TABLEAU DES USAGES

Cultures traitement du sol	Usages	Dose
Pomme de terre	Ravageurs du sol (uniquement sur taupins)	48 g/10 m²
Carotte, Céleri rave, Panais, Raifort, Topinambour, Crosne, Persil à grosse racine, Cerfeuil tubéreux et Salsifis	Mouches, Ravageurs du sol (uniquement sur taupins)	
Betterave potagère	Ravageurs du sol (uniquement sur taupins)	

Nombre maximal d'application par an : 1.
Délai avant récolte : Couvert par le cycle des cultures.
L'application doit être effectuée à la plantation (dans la raie de semis ou dans le trou de plantation).
Dans les conditions des bonnes pratiques culturales, le produit apporte une bonne protection contre les dégâts de la mouche de la carotte et une bonne protection contre les taupins si la pression d'attaque reste moyenne.
Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Avant l'application : Porter des gants est recommandé pendant toutes les phases de manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Après l'application : Se laver les mains après toute utilisation. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le produit dans son emballage d'origine à l'abri de l'humidité et à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Le stocker à l'abri du gel et de la chaleur et de la lumière solaire directe. Ne pas rejeter dans l'évier, le caniveau ou tout autre point d'eau, les fonds d'emballages non utilisés. Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

Nombre maximale d'application par an : 1.
Délai avant récolte : Couvert par le cycle des cultures. L'application doit être effectuée à la plantation (dans la raie de semis ou dans le trou de plantation).
Dans les conditions des bonnes pratiques culturales, le produit apporte une bonne protection contre les dégâts de la mouche de la carotte et une bonne protection contre les taupins si la pression d'attaque reste moyenne. Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P261 : Éviter de respirer les poussières. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P501 : Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé en accord avec la réglementation nationale. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. En cas d'urgence, appeler le 15 /112 ou le centre anti-poison.